

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

## REUNION PUBLIQUE DU 24 MAI 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 24 mai 2012 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur, en mission à l'étranger et l'arrivée un peu tardive des Députés Pire et Lacroix.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme Sépulveda.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Denise Barchy arrivera avec retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mme Margrève sera absente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. Denis Barth et mes amis me suivent.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2012.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 avril 2012.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs :l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et un CD-Rom concernant l'Etude sur les activités des provinces wallonnes édité par l'Association des Provinces wallonnes en collaboration avec le Professeur Christian BEHRENDT.

Merci M. le Député.

**V. - Questions d'actualité**

**Document 11-12/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'expérience pilote visant à réduire les produits phytos dans l'arboriculture.**

Mme LA PRESIDENTE. - Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc. Je donne la parole à M. le Député Mestrez.

Mme ROY ? La question vise à réduire les produits phytos dans l'arboriculture.

.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne à présent la parole à M. le Député provincial, Julien MESTREZ, pour la réponse du Collège provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Mme ROY. Je vous remercie pour votre intervention en faveur de la filière

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

arboricole de notre Province.

Comme vous l'aurez constaté puisque votre question vient comme suite à votre présence à l'opération « Agricharme » de Glons. Comme vous l'avez constaté, les Services Agricoles cherchent, au travers des opérations « Agricharme », à mettre en évidence les différents secteurs de notre agriculture.

L'accueil des enfants au sein d'une entreprise de production et de conditionnement de fruits en est un bel exemple.

Votre appréciation très positive de ces journées « Agricharme » nous fait plaisir.

Ces opérations sont et vous l'avez expérimenté, une excellente occasion d'échanges avec les producteurs sur leurs préoccupations du moment.

C'est ainsi que l'arboriculteur, soutenu par son organisation professionnelle, a formulé une demande, que vous relayez, de soutien financier en faveur d'un plan de lutte expérimental qui mettrait en évidence la possibilité de réduire de 75% l'utilisation de pesticides dans la lutte contre l'un des principaux fléaux en arboriculture, à savoir le ver du fruit.

Cette demande effectivement a été introduite officiellement par le centre pilote de la Région wallonne, CEPIFRUIT auprès des Services Agricoles de la Province de Liège, accompagnée d'une estimation budgétaire qui s'élève à 23.400 €.

Cette demande a retenu d'autant plus notre attention que la Province de Liège regroupe au moins 60% des arboriculteurs wallons et qu'il sera fait appel à la collaboration des 3 groupements arboricoles de la Province de Liège, à savoir Profruit, le GAWI et le CEF.

Les Services agricoles soutiennent, depuis de nombreuses années, des solutions plus respectueuses de l'environnement en prônant des systèmes d'alerte ou des systèmes de lutte utilisant moins de pesticides.

Ces techniques permettent de développer une agriculture

raisonnée plus proche de la nature.

Le budget exceptionnel qui avait permis depuis deux ans - je cherche mais M. le Bourgmestre le sait bien - de développer, en partenariat avec Profruit, la lutte contre la rouille grillagée et le feu bactérien et de replanter quelques 400 arbres hautes tiges, va donc être consacré pour moitié au soutien du projet que vous portez et pour moitié dans la poursuite de notre partenariat avec Profruit pour l'accompagnement des communes afin d'améliorer la biodiversité en faveur des insectes pollinisateurs, notamment. Je vois que Mme la Conseillère spécialiste en abeilles n'est pas là.

Ce matin même, c'était il y a un mois « Agricharme », ce matin déjà, notre Collège, sur proposition de ses Services Agricoles, a décidé d'accorder 10.000 € au soutien du projet en faveur duquel vous êtes intervenue, et qui est basé, comme vous le savez, sur la technique de confusion sexuelle.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE - Je vous remercie.

**Document 11-12/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux subsides et aides de la Province accordés à la 6<sup>ème</sup> édition du Festival international du Film Policier de Liège.**

Mme LA PRESIDENTE - Je donne la parole à M. Alain DEFAYS.

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial. -La question est claire, j'attends au réponse aussi claire.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne à présent la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES, pour la réponse du Collège provincial.

M. André GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Madame la Présidente, merci à notre Collègue de présupposer que la réponse sera claire, je le remercie de la confiance qu'il veut bien me témoigner.

Comme vous le savez, M. Defays, le Collège provincial a

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

décidé d'apporter à nouveau son aide à l'organisation du Festival international du Film Policier de Liège, conformément à la Déclaration de Politique générale 2006-2012 et y réaffirme le souhait de la Province de Liège de poursuivre le développement de sa notoriété en collaboration à l'organisation d'événements prestigieux en province de Liège.

Ainsi 9 services provinciaux ont participé à cette opération et ont obtenu des contreparties notamment promotionnelles.

Je vais les énumérer, il s'agit :

- de la Cellule de Coordination des Grands Evénements
- du Service de la Culture
- du Bureau des Relations extérieures
- du bureau « Europe Direct »
- du Service de la Communication
- du Département des Affaires sociales
- du Département de la Santé
- du Département de l'Environnement
- du Département de l'Enseignement de la Province de Liège.

Pour ce qui concerne la participation de la Province de Liège à l'organisation du Festival et comme vous le savez déjà, le Collège provincial a décidé d'accorder un soutien financier total pour un montant de 47.000€,

Pour répondre précisément à votre question, cette aide a été ventilée et inscrite sur plusieurs budgets provinciaux compte tenu des différents services que la Province de Liège mettait en œuvre des actions spécifiques autour de cet événement qui permet d'être ainsi pluridisciplinaire. Je pense que cela a toujours été le cas, ce n'est pas la première fois. Cela a toujours été le cas pour les éditions précédentes.

Ce subside est réparti comme suit :

- 4.000€ à charge du Service de la Culture ;
- 4.000€ à charge du Bureau des Relations extérieures ;
- 1.000€ à charge du Service de la Communication ;
- 1.000€ à charge du Département des Affaires sociales ;
- 500€ à charge du Département de la Santé ;
- 500€ à charge du Département de l'Environnement

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

- 32.000€ à charge des crédits "Grands Evénements"
- 4.000€ à charge des crédits obtenus dans le cadre d'Europe Direct

Il faut encore noter une dépense, pour être tout à fait clair et précis, de 360€, à charge du Bureau des Relations extérieures, pour le logement d'étudiants costarmoricains, dont je parlerai dans quelques instants.

À cela s'ajoute enfin la mise à disposition des Salons de l'Hôtel provincial pour l'organisation de la conférence de presse, qui a eu lieu comme à l'habitude le premier jour de l'événement. Cette partie n'a eu aucune incidence financière bien sûr pour la Province, étant donné que tous les coûts inhérents à cette organisation étaient à charge de l'organisation.

Comme je le disais, des contreparties ont été négociées proportionnellement à l'aide accordée. C'est ainsi que la Province de Liège dans son ensemble a bénéficié de « retours » promotionnels : présence du logo sur tous les supports et sur les lieux de la manifestation, insertion d'un éditorial dédié à l'institution ainsi qu'un encart publicitaire dans la brochure-programme et enfin diffusion d'un spot vidéo sur la Province.

De plus, tous les services provinciaux ont pu bénéficier de « retours » durant la manifestation, en termes de relations publiques, ce qui leur a donné l'opportunité de mener des actions ciblées dans leur domaine.

Par ailleurs, la Province de Liège, avec son Département des Affaires sociales, a bénéficié de trois séances privées pour 600 personnes, dont une le dimanche matin avec petit-déjeuner offert par les organisateurs. L'Enseignement secondaire provincial et la Haute Ecole de la Province de Liège ont bénéficié de deux séances pédagogiques, d'un débat organisé par le Festival sur la thématique du trafic des êtres humains, de 50 invitations au procès « l'Affaire Dominici » et de 50 invitations au séminaire Hitchcock.

En outre, des étudiants de la section Bachelier en Communication de la catégorie Sociale de la Haute Ecole de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Province de Liège ont constitué le Jury « Jeune ». Il faut aussi mentionner que la Province de Liège, avec son Service de la Communication, a bénéficié de 200 invitations valables tous les jours pour l'organisation d'un jeu concours à destination des agents provinciaux et un autre, afin de décerner le Prix du Public de la Province de Liège.

De plus, la Province de Liège, avec les Départements de la Santé et de l'Environnement, a bénéficié d'une séance privée de 200 places et l'opportunité d'organiser un débat sur la thématique du nucléaire.

Enfin, la Province de Liège, avec son Bureau des Relations Extérieures, a bénéficié de 12 invitations au procès « l'Affaire Dominici », de 12 invitations à « la nuit sera courts métrages », de 12 invitations au « carrefour comédiens » et de 12 invitations au « séminaire Hitchcock ». Cela a permis à 5 étudiants du Département des Côtes d'Armor, ainsi qu'un professeur, de suivre le Festival tout au long des 4 jours. Cette action a évidemment eu lieu dans le cadre de la Charte d'Amitié et de Coopération qui lie la Province de Liège et ce Département français. Les étudiants ont également fait partie du « Jury Europe », aux côtés d'étudiants Erasmus issus de l'Enseignement de la Province de Liège.

Dernier élément, le Bureau « Europe Direct », quant à lui, a bénéficié d'une séance de projection privée, 150 places, avec l'opportunité d'organiser un débat sur la thématique de l'Europe, ainsi que la présence d'un stand sur les lieux de la manifestation.

La Province de Liège a donc développé un partenariat dynamique et ce en concordance avec ses objectifs, ce qui lui a permis de mener des actions de relations publiques dont vous conviendrez, cher Collègue, qu'elles ne sont pas inutiles pour mieux faire connaître notre institution et les institutions publiques en général, et les services que nous offrons à la population.

Je vous remercie. J'espère avoir été aussi complet que vous l'escomptiez cher Collègue. Je vous remets le document.

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération**

**du Conseil provincial**

**Document 11-12/152 : Exposition Internationale Liège 2017 - Participation de la Province de Liège à la future Société coopérative à responsabilité limitée « IMMO CORONMEUSE ».**

**Document 11-12/153 : Représentation provinciale au sein de la Société coopérative à responsabilité limitée « IMMO CORONMEUSE ».**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Les points 2 et 3 de l'ordre du jour : document 11-12/152. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M. GEORGES à nous en faire connaître les conclusions du Bureau. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Notre Bureau a examiné ce point ce lundi 14 mai.

Un Commissaire s'interroge sur le fait que nous délibérons pour une société dans laquelle notre Province ne s'y trouve pas, pas encore.

Il est répondu à ce Commissaire que la Ville de Liège, ECETIA intercommunale et le GRE Liège sont les 3 partenaires actuels et fondateurs pour un total de 340 parts sociales. Notre Province va devenir actionnaire de cette société « ImmoCoronmeuse » pour la valeur d'une part sociale à savoir pour 500€.

Une autre question évoque le nombre de partenaires potentiels autres que les partenaires déjà cités.

La réponse est la suivante : Nous n'avons pas connaissance, à l'heure actuelle, du nom d'autres partenaires. Cette SCRL aura pour vocation de gérer le développement immobilier du site de Coronmeuse.

En ce qui concerne le dossier de réhabilitation du quartier de DroixheCoronmeuse, la SPI est-elle sollicitée ?

Réponse : la SPI n'est pas encore sollicitée mais elle se tient à disposition. On pourra faire appel à ses services. Il est

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

rappelé également qu'il s'agit ici de la préparation d'une grande exposition pour laquelle notre Province a déjà investi 3 x 250.000€ dans le dossier « Liège Expo 2017 ».

Une grande exposition « Expo Liège 2017 » qui est aussi le moteur qui impulsera la reconversion d'un habitat moderne, de bureaux, de commerces et de services collectifs.

Il nous est rappelé également que nous devons être convaincus, même si nous souhaitons ardemment l'organisation de l'EXPO 2017 à Liège, que ce projet habitat se réalisera de toute façon que l'on obtienne ou non cette expo.

A l'issue de cette opération, il y aura un solde qui permettra de valoriser les terrains apportés par la Ville de Liège notamment via la SPI.

Nous devons donc, en conclusion Madame la Présidente, nous devons nous, Province de Liège, être présente et active également au sein de la partie immobilière, de ce dossier « IMMO CORONMEUSE ».

C'est par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS que le Bureau du Conseil propose d'adopter le document 11-12/152 relatif à la participation de la Province de Liège à la future Société Coopérative à Responsabilité Limitée « IMMO-CORONMEUSE ».

Je passe au second dossier relatif à Immo Coronmeuse, 11-12/153.

Notre Bureau a examiné également ce point relatif à la représentation de notre Province au sein de la Société coopérative à Responsabilité Limitée SCRL « IMMO CORONMEUSE ».

Sont proposés Mme Danielle COUNE, Directrice générale pour le PS et M. Georges PIRE, Député provincial pour le MR, pour représenter notre Province.

Un membre du Bureau souhaite obtenir la confirmation du fait que la Province de Liège ne dispose que d'un seul mandat au sein de ladite SCRL. Il lui est confirmé qu'il en est bien ainsi.

Un Commissaire souhaite qu'une réflexion puisse également être opérée pour l'avenir quant à la répartition des mandats

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

dérivés, tout en tenant compte de la Clé d'Hondt. Cette clé d'Hondt doit s'appliquer sur l'ensemble des mandats à attribuer et non pas outil par outil, comme s'est exprimé le Commissaire.

C'est avec 6 voix POUR, 0 voix contre et 4 abstentions que le Bureau du Conseil propose d'adopter le document 11-12/153 relatif à la représentation provinciale au sein de la SCRL « IMMO CORONMEUSE ».

Je vous remercie de votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente, mes chers Collègues.

C'est vrai qu'à la réunion du Bureau, différentes questions ont été posées et je remercie le rapporteur pour la qualité de son rapport.

Depuis lors les contacts ont été affinés et nous pouvons dire aujourd'hui que l'ensemble des familles politiques démocratiques de notre Province, de notre Région, sont évidemment associées à cette société Immo Coronmeuse et tant mieux.

Ce qui est important, je pense, et je me permets d'interpeler le Député - Président, s'il m'y autorise, c'est que vous avez dit dans votre rapport que Liège 2017 acquis ou non fin octobre, début novembre 2012, permettrait néanmoins la construction de ce village durable et si je suis un peu informé, il semblerait qu'on pourrait avoir un partenariat intéressant du secteur privé. Des projets de soutien de développement territoriaux, communaux, provinciaux, supracommunaux, par du privé. C'est peut-être une nouveauté due à certains investissements des hommes, des femmes et des moyens de notre Province.

J'aimerais avoir la confirmation en cette assemblée parce que c'est quand même un vote non négligeable pour l'avenir de la Province et de la Ville de Liège.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Y a t-il d'autres interventions ? M. le Député vous voulez répondre ? Vous avez la parole M. le Député - Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

M. GILLES, Député provincial - Président ( à la tribune). - Pour ne pas user mon organe démesurément, il doit encore servir ces moments-ci... Je parle de mon organe vocal bien sûr... Pour le reste, il s'agit de permanence comme la Députation du même nom en son temps.

Oui, mériterait en tout cas... Vous avez dit, cher Collègue, permettrait, je crois que le mot qui convient mieux c'est mériterait.

Tout d'abord, osons de ceux qui postulent que nous obtiendrons, que notre candidature sera retenue pour l'exposition internationale 2017 mais si, comme disent les avocats, par impossible, nous ne l'obtenions pas, il est effectivement vrai que la pertinence du projet auquel la Ville a pensé, la Ville en collaboration, en concertation avec les forces vives, on pourrait parler de la métropole liégeoise, on pourrait parler de la coordination provinciale mais bref, avec tous les acteurs politico-économiques locaux, il est évident que la pertinence du projet imaginé pour reconverter l'expo serait tout aussi nécessaire et utile même si celle-ci n'avait pas lieu, par impossible. Donc, cela devrait mériter à tout le moins qu'on s'y penche et il est vrai qu'on ne pourrait pas faire cela tout seul, je l'ai déjà souvent dit au sens de boutade mais hélas c'est vrai, je le regrette bien... nous n'avons pas de planche à billets dans les caves du palais même si on peut considérer que nous espérons pouvoir continuer d'un fond des provinces qui ne nous serait pas ... il ne nous est déjà pas indexé, contrairement aux Communes... mais en fin, si déjà il ne nous était pas rabeté de manière vexatoire pour nous étouffer plus tard, je pense qu'effectivement, nous pourrions décider en bon liégeois que nous sommes d'affecter une partie de ces moyens effectivement à des projets économiques durables environnementaux, citoyens, en terme de logement, de visions d'avenir et pour ce faire, on ne pourrait pas le faire tout seul parce qu'on n'a pas de planche à billets, comme je l'indiquais, donc forcément, il serait hautement souhaitable de pouvoir s'adosser à des partenaires privés pour y atteindre. C'est clair. Je pense qu'il est, à cette heure, et depuis cette tribune légèrement prématuré pour l'évoquer mais effectivement, je confirme les prémices de collaborations, à tout le moins déjà dans l'étude de ce genre de projets, plus spécifiquement, ce projet, parmi d'autres mais les études seraient une chose dont nous aurons à parler dans les quelques semaines qui viennent. Evidemment, après cela, c'est comme au rugby, on peut marquer un essai mais il faut le transformer... à chaque jour suffit sa peine mais je pense en effet que cela mérite que nous nous associons et que nous nous serions les coudes pour réfléchir à ce qui serait une originalité, je ne dirais même pas en Wallonie, je dirais carrément presque en Europe d'avoir effectivement un village intelligent, éco village, éco quartier... On

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012

peut parler d'un village quant on pense au nombre de milliers d'habitant que la Ville imagine à la succession de l'expo qui aura lieu en 2017 et donc, au moins que ce ne soit pas que du vent, que ce ne soit pas que des vœux, que ce soit du concret et je pense que ce la le sera si nous avons la volonté collective et si nous savons effectivement une attitude responsable et fine aller chercher les investisseurs privés par nos relations, par... on peut parler de lobbying, ce n'est pas à mon sens gênant dans ce sens là mais en tout cas , de nous associer à des gens qui peuvent nous apporter quelque chose pour réaliser cet objectif qui ferait de notre ville, du cœur de notre province, à travers notamment un quartier qui pourrait faire école par après, je dirais, présenter un côté exemplatoire, exemplatif qui serait exemplaire à tout le moins en terme de modernité, au sens développement durable.

Voilà, je réponde, pas plus précisément parce que je pense qu'il faut attendre peut-être presque la mi-juillet pour répondre plus précisément.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député président. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des deux conclusions du Bureau ? Oui !

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 11-12/154 : Première assemblée générale de l'année 2012 des associations intercommunales à participation provinciale - 1<sup>ère</sup> partie : AQUALIS**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour (document 11-12/154). Il a été soumis à d'examen de la première Commission et j'invite le rapporteur Mme Muriel MAUER à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Votre première Commission a examiné ce lundi le document relatif à la première AG de l'année de la Société Aqualis.

Les points à l'ordre du jour comprennent l'approbation de rapport de gestion, l'approbation du bilan et comptes de résultat, le vote de décharge des administrateurs.

Monsieur le Député a rappelé les raisons pour lesquelles le Conseil a préconisé le vote d'abstention lors des AG précédentes. Une absence de relations cordiales et un over lap avec les compétences gérées par la FTPL dont la promotion touristique.

Le Député propose cette fois de voter favorablement au vu des avancées constatées. Il existe maintenant des accords de principe mais pas encore de modalités mais elles sont en cours de finalisation.

Une Commissaire demande des précisions concernant ces avancées. Le Député répond que des modifications statutaires chez Aqualis ont eu lieu. Depuis, afin d'abandonner la promotion touristique ainsi que l'encadrement et le suivi des Maisons touristiques, la société va se recentrer sur le Tourisme d'affaires pour lequel il n'existe pas vraiment d'opérateur spécialisé ainsi que sur la gestion de produits touristiques tels les Thermes de Spa.

Votre première Commission propose donc à 8 voix pour et 3 abstentions de voter les points à l'ordre du jour de la prochaine AG d'Aqualis. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/155 : Désignation d'un comptable des matières pour le Service du Dépistage mobile.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour (document 11-12/155). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Votre septième Commission réunie hier n'a émis aucune remarque ni aucune question sur ce point et vous propose de voter par 7 voix pour et 3 abstentions désignation de comptable.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/156 : Modification du règlement fixant la rémunération forfaitaire des échantillonneurs de la Station d'Analyses agricoles.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 11-12/156). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Monsieur le Président de la septième Commission énonce la nouvelle proposition concernant les indemnités des échantillonneurs faite par les Services Agricoles afin de répondre aux remarques de l'ONSSAPL, à savoir fixer la rémunération des analyses à 6,40 € le prélèvement, à l'index actuel, complété par un défraiement des déplacements sur base du règlement provincial.

Une question est posée sur la répartition des inscriptions budgétaires données dans le rapport du Collège qui donne pour la situation actuelle en 2011 une ventilation des 32.994,17 € totaux comme suit : 3.985,08 € en rémunérations, 7.389,50 € en charges patronales et 21.619,59 € en frais de déplacements, avec des charges patronales supérieures donc aux rémunérations.

En fait, les 7.389,50 € de charges patronales correspondent aux 1.150,09 € de réelles charges patronales dues sur les rémunérations additionnées de 6.239,41 € de régularisation de charges sur les frais de déplacements considérés par l'ONSSAPL comme des rémunérations déguisées.

Après ces éclaircissements, la septième Commission vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/157 : Services provinciaux : Direction Générale Transversale - Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition d'un ensemble de machines pour la formation de cariste pour divers établissements scolaires.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 11-12/157). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Marc BRABANT à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BRABANT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc, la septième Commission s'est réunie ce mercredi 23 mai et le rapport du Collège concernant ce point a été présenté en séance par le Président.

En outre, un groupe de travail a été mis en place en vue de l'élaboration du cahier spécial des charges et du choix des machines à acquérir.

Le chef d'atelier à la Direction Générale du département Enseignement et les différents Directeurs et coordinateurs des CEFA de Seraing, Herstal et l'IPEPS de Huy-Waremme ont apporté leur collaboration à ce groupe de travail.

Les propositions d'acquisitions ont été étudiées dans le cadre d'une complémentarité entre les différents acteurs. Les documents de cette entreprise proposent le recours à l'organisation d'un appel d'offres général en vue de la conclusion du marché et portent sur une estimation totale de 160.702, 52 € TVAC.

Le financement sera assuré par les fonds propres des CEFA, participation de la Wallonie et de l'IPEPS de Huy-Waremme par le Fonds Social Européen.

Le Collège propose, conformément au Code de la Démocratie, d'adopter le projet de résolution lequel décide de recourir à l'organisation d'un appel d'offres général.

Suite à cette présentation, un Commissaire a posé une question directe, avec le fait est-il vrai que l'on va créer une piste de caristes à Scry-Tinlot. Le Député LACROIX lui répond en séance que cette question est en dehors de point.

Cependant, Scry-Tinlot reste un centre de réadaptation mais on va y créer une piste pour le passage des examens et les tests des caristes. Les aménagements sont d'ailleurs planifiés cette année.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Et c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter le projet de résolution du document ci-avant.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/158 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement de châssis de fenêtre et travaux d'aménagement de sécurité à la Haute Ecole de la Province de Liège - Site Kurth.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 11-12/158). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Notre huitième Commission s'est réunie le lundi 21 mai. Le point concernait les travaux que vous venez d'énoncer de la Haute Ecole de la Province de Liège sur le site du Quai Godefroid Kurth.

Le projet a été exposé en séance par Mme la Directrice. Il s'agit du remplacement de châssis suivant le cadastre énergétique des bâtiments et il s'agit également d'aménagements concernant la sécurité et les accès aux escaliers de secours.

L'exposé n'a pas donné lieu à des questions et a été soumis au vote pour 6 voix pour et 5 abstentions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-12/159 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la toiture de l'Internat de La Reid.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 11-12/159). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Notre huitième Commission s'est réunie ce lundi 21 mai. Plusieurs questions furent posées par les membres de cette Commission. Il fut précisé que le toit à remplacer était un toit en asbeste-ciment placé sur une ossature métallique.

Les tôles en asbeste-ciment seront placées dans une décharge spécifique. Toutes les mesures de sécurité seront prises par la société qui, par ailleurs, est agréées pour effectuer ce type de travail.

Notre Commission s'est prononcée de la façon suivante : 6 oui, 6 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Présidente. Mes chers Collègues.

J'observe avec mes amis du groupe CDH-CSP, que la huitième Commission a travaillé. A-t-elle bien travaillé ? Probablement ! A-t-elle pu travailler ? Evidemment ! 16 membres, 6 membres de la majorité, 6 membres de la minorité. Par abstention de la minorité active, le dossier peut venir cette après-midi sans deuxième Commission.

Cela ne nous paraît pas raisonnable, à un moment où nous sommes en fin de législature, à un moment où ensemble nous nous battons pour la défense de l'Institution, est-ce qu'il faut que cette minorité continue à faire le quorum dans cette Commission ? Je suis contre ! Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- En Grands Seigneurs, nous votons pour !

**Document 11-12/160 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de la toiture du Château de l'Internat du Haut-Marêt de La Reid - 1ère phase.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 11-12/160). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Anne MARTIN à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Le document concernant le renouvellement de la toiture du Château du Haut-Marêt de La Reid. Concernant ce dossier, un Commissaire pose la question de savoir si un isolant est prévu, il lui est répondu qu'il s'agit d'une toiture spéciale, c'est un château donc une toiture en zinc et en ardoises, l'isolation devra se faire au niveau du plafond sera inclus dans une seconde phase de travaux pendant laquelle le deuxième étage sera inoccupé et il y a aussi un problème avec les fenêtres.

Il n'y a pas eu d'autre question et le point est proposé à l'approbation du Conseil par 6 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-21/161 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la chaufferie du pavillon « Les Alloux » et de la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires aux pavillons « Les Alloux » et « Les Tilleuls » du CHS L'Accueil de Lierneux.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document 11-12/161). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie ce lundi 21 mai pour statuer sur le document 11-12/161 concernant le marché public de mode de passation et conditions de marché pour les travaux de

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

rénovation de chaufferie du pavillon « Les Alloux » et de la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires aux pavillons « Les Alloux » et « Les Tilleuls » du CHS l'Accueil de Lierneux.

Un membre de la Commission s'interroge sur la problématique de la légionellose. Il lui est répondu que l'installation comprendrait deux ballons de préchauffage de 1.000 litres chacun et que l'eau sanitaire passerait obligatoirement par un ballon de 300 litres de la chaudière et que celui-ci serait porté à 70°, ce qui supprimerait tout risque de légionellose.

Un autre membre s'interroge sur l'obtention de subsides. Il lui est répondu qu'en respectant la réglementation Sol terme (?), les subsides sont automatiquement accordés.

Un autre membre s'interroge sur la possibilité d'apporter un appoint au chauffage. Il lui est répondu que la disponibilité au niveau des toitures étant limitée, la surface des capteurs placés assurera, seulement si on peut dire, 40 % des besoins d'eau chaude sanitaire.

La Commission vous propose d'adopter le document 11-12/161 par 6 voix pour et 6 abstentions. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/162 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de renouvellement de l'étanchéité et d'isolation thermique de la toiture basse du bâtiment principal à l'IPES de Hesbaye, rue de Huy à Waremme.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour (document 11-12/162). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Roger HUPPERMANS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HUPPERMANS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie ce 21 mai 2012 pour examiner le point 11-12/162 relatif au marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour les travaux de renouvellement de l'étanchéité et d'isolation thermique de la toiture basse du bâtiment principal à l'IPES de Hesbaye, rue de Huy à Waremme.

Ce point n'ayant fait l'objet d'aucune question, le résultat est le suivant : 6 pour, 0 contre et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/163 : Aliénation du bâtiment sis rue des Augustins, 30 à 4000 LIEGE.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour (document 11-12/163). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Présidente. Chers Collègues.

Notre huitième Commission a entendu l'information relative à cette aliénation. Il y a eu in fine, 3 amateurs qui ont déposé prix auprès du notaire instrumentant pour la Province. Le prix obtenu pour cette vente est de 626.000 €, soit supérieur à l'estimation.

Notre Commission s'est prononcée par 6 oui et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/164 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la construction du campus de la Haute Ecole de la Province de Liège - Catégorie paramédicale à Verviers.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour (document 11-12/164). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Marc GOESSENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GOESSENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc, il s'agissait d'examiner le document 11-12/164 sur un marché public de passation et de conditions de marché pour la construction du campus de la Haute Ecole de la Province de Liège, catégorie paramédicale à Verviers.

Après la présentation du projet par Madame la Directrice,

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

plusieurs Commissaires sont intervenus, je résume les trois échanges principaux.

Premièrement, a-t-on pensé aux difficultés d'entretien de l'éventuel problème des bactéries avec la ventilation ? Il a été répondu que ce point a été étudié par un bureau spécialisé en études.

Le deuxième point : sachant que le bâtiment est de type passif, une telle démarche a-t-elle été faite aussi pour l'éclairage ? Il a été répondu que oui et que ce bâtiment serait équipé de différentes technologies permettant de réduire la consommation et l'empreinte énergétique.

Troisième question : la construction du bâtiment passif ne représente-t-elle pas un coût supérieur à un bâtiment de type classique ? Il a été répondu que ce type de bâtiment n'est pas forcément plus cher à la construction d'autant plus que les retours sur l'investissement sont assez courts.

Les discussions étant closes, nous sommes passés au vote dont voici le résultat, à nouveau 6 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.-Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VII.- Question écrite**

**Document 11-12/165 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au bilan de législature du Collège provincial pour 2006-2012 - Accord de Coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour. Madame Anne MARENNE-LOISEAU, voulez-vous reprendre la parole ? Non. Je donne à présent la parole à Monsieur le Député provincial - Président André GILLES pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député - Président.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

Madame MARENNE, vous interrogez le Collège provincial sur l'application de l'Accord de Coopération entre la Province et la Communauté germanophone et ce, dans le cadre du bilan de législature que le Collège provincial a présenté à l'Assemblée en mars dernier.

Permettez-moi dès lors de m'interroger sur le fait que cette question soit posée maintenant alors que nous avons eu une session en mars. C'était exactement l'objet de nos réunions. Le moment serait-il choisi en raison d'un calendrier germanophone que je n'aurais pas ? Peut être...

Permettez-moi ensuite de vous inviter à relire le texte de l'Accord de Coopération que votre Assemblée a adopté le 5 juin 2008.

En effet, ces dispositions comportent avec précision le montant des budgets alloués aux différentes actions ainsi que les bénéficiaires, la Communauté germanophone, en tant qu'Institution, n'étant, je le précise, pas la bénéficiaire directe des interventions.

La Province remplit ses engagements ainsi qu'en attestent ses budgets et comptes et les décisions du Collège auxquelles vous avez accès.

La Province va même bien au-delà de ces engagements spécifiques puisque toutes les autres actions ou services à destination des concitoyens, des associations ou des communes, s'étendent bien entendu à l'ensemble du territoire de la Province et donc aussi à celui de la Communauté germanophone.

Qu'il s'agisse des engagements pris dans le cadre de l'Accord

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

ou des services plus largement rendus, le Collège en a médiatisé le bilan dans le N° 54 du journal « Unzer Provinz » qui lui, était spécialement destiné aux citoyens résidant sur le territoire de la Communauté germanophone, journal que je vous invite également à relire. Il n'était pas la traduction de « Notre Province », il était un journal spécifique « Unzer Provinz ».

Si d'aventure, vous l'aviez réduit au rang de publicité vouée au bac, je tiens un exemplaire à votre disposition au même titre d'ailleurs que le texte de l'accord lui-même.

Par ailleurs, ainsi qu'il a précisé dans le bilan de législature auquel vous vous référez, l'Accord de Coopération fait l'objet d'évaluations consensuelles et continuées entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté germanophone et le Collège provincial qui débouchent sur une appréciation très positive.

Enfin, concernant plus spécifiquement les subsides 2010 et 2011 à la BRF, je vous informe que le subside 2010 a été payé le 31 mai 2011 et que le subside 2011 pourra être liquidé très prochainement puisque la BRF vient de nous communiquer ce 10 mai sa déclaration de créance accompagnée des bilans et comptes. Difficile de payer avant.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député - Présidente. Madame MARENNE-LOISEAU, souhaitez-vous reprendre la parole ? Oui. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARENNE-LOISEAU, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

J'ai très bien lu la Coopération mais je ne trouve pas de détail des comptes et c'était cela qu'on avait demandé. On voulait avoir un peu plus de détails, savoir quels sont les montants alloués.

Là, c'est un accord général et voilà ce que je demande et ce n'est pas la première fois qu'on le demande mais malheureusement, nous n'avons jamais la réponse.

Je l'ai lu il n'y a pas longtemps et il y a très peu de

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2012**

détails. Les montants, si on les ajoute les uns aux autres, on arrive à, je ne sais pas moi, 300.000 ou 400.000 €.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Le détail est inclus dedans et le montant est indiqué. Je vous invite à interroger quelqu'un de la Communauté germanophone pour voir si les accords ne sont pas respectés !

Mme MARENNE-LOISEAU, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je n'ai pas dit que l'accord n'avait pas été respecté, je demande plus de détails c'est tout !

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2012, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle le 31 mai à 15H55', séance thématique sur la formation « Le Futur est là ».

Autre chose, pour le 8 juin, veuillez vous inscrire s'il-vous-plaît. Je vous remercie. Bonne soirée.

La réunion publique est levée à 16H00'.